

AURIOL AVENTURE, Formules et tarifs année 2020 / 2021
durée de la période : Du 8 / 11 septembre 2020 au 22 / 25 juin 2021 (en fonction des créneaux)

Catégorie	Formule	N°	Tarif (Hors licence)	Créneaux	Durée	Descriptif
ESCALADE EN SALLE						
Enfant de 8 à 10 ans	Initiation / perfectionnement	1	270€ l'année + licence 75€	Mercredi après midi 15h30 / 17h00 17h00 / 18h30	1h30	1h30 de cours par semaine sauf vacances scolaires + 1 sortie falaise en fin d'année
Jeunes de 9/10ans à 14 ans	Initiation / perfectionnement	2	270€ l'année + licence 75€	Mercredi soir 18h30 / 20h00 En cas de créneaux complets	1h30	1h30 de cours par semaine sauf vacances scolaires + 1 sortie falaise en fin d'année
Ados de 11 à 17 ans	Initiation / perfectionnement	3	300€ l'année + licence 75€	Mardi soir Groupe 1 : 18h / 20h OU Vendredi soir Groupe 2 : 18h / 20h	2h00	2h00 de cours par semaine sauf vacances scolaires
Adultes	Initiation / perfectionnement	4	300€ l'année + licence 90€	Mardi soir Groupe 1 : 19h45 / 21h45 OU Vendredi soir Groupe 2 : 19h45 / 21h45	2h00	2h00 de cours par semaine sauf vacances scolaires
Adultes / Ados	Initiation / perfectionnement	5	390€ l'année + licence 75€ ados + licence 90€ adultes	Mardi soir et vendredi soir	4h00	4h00 de cours par semaine sauf vacances scolaires
ESCALADE falaise						
Ados / Adulte	Initiation / perfectionnement	6	25€/ pers la séance	falaise le WE pour un minimum de 5 personnes	Demi-journée	Séances d'escalade en falaise de type école ou grande voie accessible pour toute personne inscrite au club en complément des formules 4, 5 et 6

L'inscription au club Auriol Aventure donne droit à un accès à tarif préférentiel au réseau des salles Bloc Session (La Ciotat, La Seyne, Marseille) sur présentation de la licence

Licence + adhésion au club obligatoire, ajouter au tarif à l'année

	Licence + adhésion	Options assurance Ski de piste : 5€ - Slackline et Highline : 5€ - VTT : 30€ - Trail : 10€
Enfants	75€	
Adultes	90€	

*Pour l'achat de la licence jeune, le licencié doit avoir moins de 18 ans sur l'ensemble de la saison, soit du 1^{er} septembre au 31 août

- **La licence Fédérale est obligatoire.** Elle vous assure en responsabilité civile et défense recours, dans le cadre de votre pratique autonome ou encadrée en France et à l'étranger (à condition toutefois que le club en fasse la déclaration).

Votre contribution permet entre autre à la Fédération, de fournir gratuitement aux équipiers, le matériel leur permettant de développer et d'entretenir les sites naturels de pratique que vous parcourez. Elle vous permet également de passer sans surcoût les passeports escalade. Elle n'est déclenchée que lorsque le certificat médical est fourni (y compris si elle a été réglée)

- **L'inscription se fait pour l'année** (jusqu'au 31 août de l'année suivante). **La totalité du règlement se fait le jour de l'inscription, le paiement peut se faire en 3 chèques (1 pour la licence et le premier trimestre, et 2 pour les deux derniers trimestres).**

Une inscription au trimestre ou en cours d'année ne peut être acceptée que s'il reste des places disponibles.

- Matériel : Pour ceux qui viennent grimper en falaise, les cordes, et mousquetons sont prêtés gratuitement. Nous leur demandons d'avoir des chaussons d'escalade personnels, un baudrier, un casque, le matériel d'assurage et une longe double munie de deux mousquetons.

Pour ceux qui viennent grimper exclusivement sur mur, baudriers, cordes, matériel d'assurage sont prêtés gratuitement. Nous leur demandons d'avoir des chaussons d'escalade personnels.

Les adhérents ayant leur matériel personnel peuvent l'utiliser sous réserve qu'il soit en bon état et conforme aux normes en vigueur.

Si l'adhérent souhaite arrêter l'activité en cours d'année, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Règlements à libeller et adresser à : Auriol Aventure, 2 Avenue Isidore Gautier, 13720 La Bouilladisse - 0786382920